HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC"
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 38 Rue des Chevreuils Petit Cœur
73260 LA LECHERE
521714840 RCS CHAMBERY

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mars 2024

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Franck COFFINIER

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de Franck
COFFINIER
Date : 20/03/2024
06:22:02

Monsieur David DEPLAN

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de David
DEPLAN
Date : 20/03/2024
05:59:05

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : HOLDING DEPLAN COFFINIER SARL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31082022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
	Production vendue : biens		215		214			
	Production vendue : services *		217		218	532 250	307 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226		39	
	Autres produits				230	543	10	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	532 793	307 049	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	9 653	4 949	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 989	244	41 727	13 956	
	Rémunérations du personnel *				250	190 815	123 927	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	87 494	52 980	
	Dotations aux amortissements *				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	8	5	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	329 697	195 818	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	203 096	111 231	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	708 104	4 771	
	Produits exceptionnels (IV)				290	1		
	Charges financières (V)				294			
	Charges exceptionnelle (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	245 027		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	33 542	27 191	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	632 632	88 812	
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	632 632	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	33 542		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	190 659	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350	700 000	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	156 833	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	156 833	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 020523 en Euros.

VOIR L'ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC"
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 38 Rue des Chevreuils Petit Cœur
73260 LA LECHERE
521714840 RCS CHAMBERY

BILAN ACTIF PASSIF
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mars 2024

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Franck COFFINIER

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de Franck
COFFINIER
Date : 20/03/2024
06:21:59

Monsieur David DEPLAN

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de David
DEPLAN
Date : 20/03/2024
05:59:03

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise HOLDING DEPLAN COFFINIER SARL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 38 RUE DU CHEVREUILS 73260 LA LECHERE

Numéro SIRET * 52171484000019

Durée de l'exercice en nombre de mois * 16 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31082022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 173 437	042	1 173 437	838 617
	Total I (5)		044	1 173 437	048	1 173 437	838 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	212 340	070	212 340	1 200
		Autres * (3)	072	4 823	074	4 823	1 682
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	82 640	086	82 640	213 149
	Charges constatées d'avance *		092	21 546	094	21 546	900
	Total II		096	321 348	098	321 348	216 930
	Total général (I+II)		110	1 494 785	112	1 494 785	1 055 547

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	450 000	450 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	45 000	45 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	272 511	433 699
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	632 632	88 812
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	1 400 143	1 017 511
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	72	2 651
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 175)	172	94 570	35 385
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	94 642	38 036
	Total général (I + II + III)	180	1 494 785	1 055 547

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	484 060
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 608	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC"
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 38 Rue des Chevreuils Petit Cœur
73260 LA LECHERE
521714840 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 mars 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 632 632,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	632 632,08 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 13,33 euros par part	600 000,00 euros
Le solde	32 632,08 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 305 143,24 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 19 mars 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2020 : Néant

Exercice clos le 31 août 2021 :
45 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2022 :
250 000,00 euros, soit 5,56 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Franck COFFINIER

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de Franck
COFFINIER
Date : 20/03/2024
06:22:04

Monsieur David DEPLAN

David DEPLAN

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de David
DEPLAN
Date : 20/03/2024
05:59:07

HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC"
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 38 Rue des Chevreuils Petit Cœur
73260 LA LECHERE
521714840 RCS CHAMBERY

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mars 2024

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Franck COFFINIER

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de Franck
COFFINIER
Date : 20/03/2024
06:21:57

Monsieur David DEPLAN

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures
de la part de David
DEPLAN
Date : 20/03/2024
05:59:01

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 22 mai 2023, la Holding Deplan Coffinier détenant 1500 actions de la SAS CITE DE L'EVASION a vendu la totalité de ses actions à Mme Nathalie SALOMON pour un euro. Une moins value à long
terme a été constatée pour 149 239 euros.

La Holding Deplan Coffinier détient une créance contre la société CITE DE L'EVASION telle qu'elle
figure au compte courant d'associé pour un montant à la clôture de l'exercice clos le 31 août 2022 de 191 573 euros. Les parties conviennent que cette créance sera remboursée par la société CDE à la Holding Deplan Coffinier à hauteur de 95 786.50 euros majorée du taux d'intérêts déductibles payable en 84 échéances mensuellesà compter du 01/09/2023.

Abandon du compte courant CDE à hauteur de 95 786.91 euros. Dès lors que la société CDE percevra la somme de la condamnation de la SOCIETE EASYJET, la société CDE s'engage à rembourser à la société HOLDING DEPLAN COFFINIER un montant forfaitaire de 23 500 euros qui correspondra au retour à meilleur fortune à dû concurrence de cette somme.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.